



EUROMEDIS GROUPE

RAPPORT ANNUEL 2013

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2013

<u>Sommaire</u>	<u>Page</u>
I - Rapport du Directoire	3
Activité du Groupe	3
Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice	
Evolution prévisible et perspectives d'avenir	
Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	
Activité en matière de recherche et développement	
Filiales et participations	5
Activité des filiales et participations	
Sociétés contrôlées et participations	
Prises de participation, prises de contrôle ou cession de participations	
Détention du capital	7
Facteurs de risque	8
Participation des salariés au capital	11
Résultats – affectation	11
Résultats financiers des cinq derniers exercices	13
Conventions	14
Administration et contrôle du Groupe	14
Informations sociales et environnementales	17
Options de souscription et d'achat d'actions	19
Achat par la Société de ses propres actions	20
Attribution d'actions gratuites	20
Délégations de compétences et de pouvoirs au Conseil d'Administration	20
Délais de paiement des fournisseurs	21
II - Rapport du Président du Conseil de Surveillance	22
Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce	22
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	29
III - Comptes consolidés	31
Bilan consolidé	31
Compte de résultat consolidé	32
Autres éléments du résultat global	33
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	33
Tableau des flux de trésorerie consolidés	34
Notes annexes aux comptes consolidés	34
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	55
IV - Comptes sociaux	57
Bilan	57
Compte de résultat	58
Annexe aux comptes sociaux	58
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	68
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	70
V - Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel (article 223-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)	73
VI – Rapport du Conseil de Surveillance	72
Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice établi conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce	
VII - Assemblée Générale du 31 janvier 2014	74
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle	74
Rapport des Commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital prévues à la 7ème résolution	78

I - Rapport du Directoire

I. ACTIVITE DU GROUPE

I.1. - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

a) Activité et résultats

<i>En millions d'euros</i>	31/07/2013	31/07/2012	écart
Chiffre d'affaires	75,67	74,3	+ 2 %
Marge brute (1)	29,36	27,05	+ 8 %
Résultat opérationnel (2)	3,49	2,27	+ 54 %
Résultat net	2,20	1,08	+ 103 %
Capitaux propres (part groupe)	23,5	21,3	
Gearing (3)	42 %	52%	

(1) Marge brute : Chiffre d'affaires – coût d'achats de matières consommées

(2) Résultat opérationnel : Résultat avant impôt et charges financières

(3) hors effets escomptés non échus et cession de créances OSEO.

Avec un chiffre d'affaires en hausse de près de 2 %, la marge brute augmente de 2,4 points et s'établit à 38,8 % des ventes.

Cette bonne performance a été permise par :

- de meilleures conditions d'achat obtenues des sous-traitants de la zone Asie,
- des prix de vente satisfaisants,
- un effet mix produit plus favorable en marque propre.

En complément, il est à noter le redressement des résultats de la société BIOMAT, la réduction des pertes chez PARAMAT et à un résultat à l'équilibre pour la société PHARMAREVA.

Le résultat opérationnel est en croissance de 54 % à 3,5 M€.

Le résultat net ressort à 2,2 M€ contre 1,08 M€ l'exercice précédent.

b) Evénements marquants de l'exercice

Activité produits à marque propre

Cette activité enregistre de bonnes performances grâce à :

- Un mix produit privilégiant la vente de produits à plus forte valeur ajoutée ;
- Une bonne maîtrise des conditions d'achats, favorisées par une hausse des volumes depuis deux ans ;
- Un effet de change et un impact coût des matières premières favorables ;
- Une rationalisation des frais généraux et une optimisation des coûts logistiques.

Ainsi, la société LABORATOIRES EUROMEDIS affiche une croissance de son chiffre d'affaires de 2 % et un résultat d'exploitation de 3.633 K€ contre 2.564 K€ l'exercice précédent.

Activité distribution / vente / location

Cette activité ressort en hausse de 2,1 % avec un chiffre d'affaires de 28,7 M€. Le résultat d'exploitation reste globalement négatif mais en très nette amélioration par rapport à l'exercice précédent.

La société PARAMAT, avec la fermeture de trois sites, divise sa perte par deux passant ainsi de (600) K€ à (306) K€ et la société PHARMAREVA enregistre un résultat à l'équilibre. La société BIOMAT constate un gain d'exploitation de 159 K€ contre une perte de 54 K€ pour l'exercice précédent. Enfin, la société MEDIS SANTE contribue au résultat net global pour 100 K€ contre 80 K€ pour l'exercice clos le 31 juillet 2012.

I.2. - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice ouvert le 1^{er} août 2013, EUROMEDIS GROUPE attend une croissance organique de ses ventes de l'ordre de 3 à 4 % et une marge opérationnelle qui ne devrait pas être inférieure à 6 % du chiffre d'affaires, dont 9 à 10 % attendue pour les produits à marque propre.

Concernant les produits à marque propre, les nouveaux marchés hospitaliers signés courant 2013 produiront leur plein effet durant l'exercice en cours, la stratégie de diversification de l'offre produits sera poursuivie et les premiers développements sur les marchés de l'Europe de l'Est sont attendus.

Pour l'activité distribution / vente / location, il s'agira d'accentuer l'orientation commerciale vers le MAD (Maintien A Domicile) et les réponses apportées à la dépendance et à l'aide à la personne. Avec la fin des restructurations chez PARAMAT, un résultat d'exploitation à l'équilibre est attendu ; la société BIOMAT devrait poursuivre sa croissance et la société MEDIS SANTE ouvrir deux nouveaux sites.

I.3. - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La fin de deux crédit-baux et la fermeture du site de St Etienne le 31/07/2013 vont permettre d'alléger les charges logistiques permettant une économie globale de l'ordre de 700 K€ en année pleine en consolidé.

I.4. - Activité en matière de recherche et de développement

La Société ne développe pas directement de politique de recherche et de développement.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

II.1. - Activité des filiales et participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'activité et des résultats des filiales de la société EUROMEDIS GROUPE et des sociétés contrôlées par elle.

Ces filiales constituent trois secteurs, savoir :

➤ **Secteur conception / fabrication** (produits à marque propre) :

Activité : Négoce de matériel médical.

Cette activité reprend les exploitations des sociétés suivantes :

- ✓ LABORATOIRES EUROMEDIS
- ✓ LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE
- ✓ RDJ

➤ **Secteur distribution / prestation de services / location**

Activité : Achat, vente de matériel médical, notamment par correspondance, vente et location de véhicules et de matériel pour handicapés physiques et hospitalisation à domicile.

Cette activité reprend les exploitations des sociétés suivantes :

- ✓ PARAMAT
- ✓ DR MEDICAL
- ✓ LA CABANE MEDICALE
- ✓ PHARMAREVA
- ✓ MEDI MAT
- ✓ ADAPTATION PARA MEDICALE
- ✓ VAL DE LOIRE MEDICAL
- ✓ HAUTE GARONNE MEDICAL
- ✓ CARMAUX MEDICAL SERVICES
- ✓ MEDIS SANTE
- ✓ MEDIS SANTE PROVENCE
- ✓ MEDIS SANTE TOULOUSE
- ✓ BIOMAT

➤ **Siège**

- ✓ EUROMEDIS GROUPE

Cette structure reprend les fonctions transversales du Groupe EUROMEDIS (comptabilité, finance, communication, approvisionnement,...) via la société EUROMEDIS GROUPE.

Nous vous présenterons ci-après en détail les comptes annuels consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE que nous soumettrons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

II.2. - Sociétés contrôlées et participations

Dénomination sociale	Siège social	Capital En Euros	% de contrôle
SA LABORATOIRES EUROMEDIS	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	500.000	99,76 %
SARL PARAMAT	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	11.850.000	100 %
SARL DR MEDICAL	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	10.000	100 %
SCI RDJ	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	1.525	99,77 %
SARL LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	10.000	69,83 %
SAS CARMAUX MEDICAL SERVICES	18, avenue Albert Thomas 81400 CARMAUX	64.000	100 %
SAS BIOMAT	ZA La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont	20.000	100 %
SA PHARMAREVA	ZA de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers	40.000	49,92 %
SARL MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000	49,92 %
SARL ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles	8.000	34,94 %
SARL VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000	34,94 %
SARL HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	170.000	39,35 %
SARL LA CABANE MEDICALE	60, rue Victor Hugo – 24000 Périgueux	15 250	32,78 %
SAS MEDIS SANTE	181 rue Eugène Piron - 13300 SALON DE PROVENCE	15.000	33,33 %
SARL MEDIS SANTE PROVENCE	5 avenue du Millet 13400 AUBAGNE	2.500	26,66 %
SARL MEDIS SANTE TOULOUSE	62-64 avenue François Verdier 81000 ALBI	2.500	26,66 %

II. 3. - Prises de participation, prises de contrôle ou cession de participations

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a pas pris, au cours de l'exercice, de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société, et ne s'est pas non plus assuré le contrôle d'une telle société.

III. DETENTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous portons à votre connaissance l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des 2/3 du capital social ou des droits de vote au **31 juillet 2013** :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Pleine propriété			
Jean-Pierre ROTURIER	652.932	22,0	33,4
Danielle ROTURIER	218.620	7,3	11,2
RMC	157.406	5,3	4,0
Mathieu ROTURIER	73.260	2,4	1,9
Camille ROTURIER	72.510	2,4	1,9
IDIA (Groupe Crédit agricole)	187.812	6,3	4,7
SOCADIF	208.232	7,0	5,3
GSD	130.000	4,3	3,3
BNP DEVELOPPEMENT	190.000	6,4	4,7
Usufruit			
Jean-Pierre ROTURIER	37.500	1,3	1,9
Danielle ROTURIER	37.500	1,3	1,9

Il est prévu que Monsieur Jean-Pierre ROTURIER apporte 600.000 actions EUROMEDIS GROUPE qu'il détient à la société civile RMC avant la fin de l'année 2013, ce qui conduirait à la répartition du capital suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Pleine propriété			
Jean-Pierre ROTURIER	52.932	1,8	3,2
Danielle ROTURIER	218.620	7,3	13,1
RMC	757.406	25,3	22,7
Mathieu ROTURIER	73.260	2,4	2,2
Camille ROTURIER	72510	2,4	2,2
IDIA (Groupe Crédit agricole)	187.812	6,3	5,6
SOCADIF	208.232	7,0	6,2
GSD	130.000	4,3	3,9
BNP DEVELOPPEMENT	190.000	6,4	5,7
Usufruit			
Jean-Pierre ROTURIER	37.500	1,3	1,1
Danielle ROTURIER	37.500	1,3	1,1

IV FACTEURS DE RISQUE

Risque de change :

La société LABORATOIRES EUROMEDIS, qui réalise l'essentiel de ses achats de marchandises en Asie, supporte un risque de change lié à l'évolution du cours de ces devises, essentiellement sur le dollar américain.

Pour couvrir ce risque, le Groupe procède à des achats à terme de devises et est en lien avec ses partenaires bancaires pour réaliser toutes formes de couverture de change et réduire son exposition au risque de change. Le Groupe peut être par ailleurs amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achats d'options) pour couvrir des expositions futures.

La politique de couverture des risques de change est identique à celle des exercices précédents.

Le Groupe, pour répondre à ses marchés (appels d'offres), se fixe un cours pivot (base pour la fixation des prix de vente) révisé une à plusieurs fois dans l'année en fonction de l'évolution de la devise.

Le dollar a connu une Baisse moyenne de 2,5 % au 31 juillet 2013 par rapport au 31 juillet 2012.

Le Groupe est couvert en partie selon ses besoins en devises qui s'élèvent en moyenne à 2.5 millions de dollars par mois.

Au 31 juillet 2013, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 26.6 MUSD.

	A moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs financiers			
Actifs financiers			
Position nette avant gestion			
Hors bilan	26.600 .000		
Position nette après gestion			

En cas de variation à la hausse de 0,1 dollar US de la devise en moyenne sur l'exercice, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 100 K€.

Risque de taux :

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que le Groupe EUROMEDIS a contractés et des placements qu'il a réalisés. Les emprunts contractés sont en majorité à taux fixe.

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt est due principalement à son endettement.

Le Groupe a contracté des emprunts à taux variable pour financer une partie de ses croissances externes. A ce jour, seul un emprunt à taux variable peut exposer le Groupe à une hausse des taux de référence. Sa durée est de 5 ans et court jusqu'à juillet 2015.

L'emprunt à taux variable d'un montant de 2.000 K€ est couvert par un CAP dont le terme est identique à celui de l'emprunt couvert.

Au 31 juillet 2013, le capital restant dû par nature de taux est le suivant :

- Taux fixe : 870 K€
- Taux variable : 1 000 K€ (hors crédit bail immobilier)

L'impact d'une hausse de 1 % des taux sur les emprunts à taux variable serait de 10 K€ sur la charge d'intérêt du Groupe.

Société	Banques	Nominal	Taux	Capital restant dû au 31/07/2013	Intérêts jusqu'au 31/07/2013	Impact variation de 1 %
EUROMEDIS GROUPE	BNP/BP/LCL/SG	2.000.000 €	Euribor 3 mois	1.000.000 €	33.663 €	10.000 €
Total		2.000.000 €		1.000.000 €		10.000 €

En complément, les lignes de crédit à disposition du groupe (découverts bancaires et avances OSEO) représentent un total de 7 930 K€ au 31 juillet 2013. Elles sont à taux variable (Euribor 1 mois ou 3 mois). En cas de variation des taux d'un point, l'impact sur les résultats serait de 79 K€ (hors effet de l'impôt).

Risque action :

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une société de bourse.

Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué principalement de SICAV et Fonds Communs de Placement sans composante actions.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture pour couvrir ces positions.

Risque sur matières premières :

Pour gérer valablement le risque matières premières, le Groupe tente d'apprécier l'exposition à ce risque et d'appréhender les conséquences effectives et probables des fluctuations de cours.

Les principales matières premières utilisées dans les produits EUROMEDIS sont le latex, le coton, les dérivés du pétrole, la pâte à papier.

Les conditions tarifaires des contrats d'approvisionnement en matières premières (prix fixe ou prix indexé, etc...) s'effectuent sur un produit fini incluant les matières premières.

Les contrats passés avec les clients permettent le plus souvent de leur répercuter les évolutions des prix d'achats des matières premières dans un délai de 3 à 4 mois.

La gestion du risque matières premières est réalisée au niveau de la société LABORATOIRES EUROMEDIS et prévoit que, dans le cadre de l'exercice budgétaire, un prix cible « budget » est défini et réactualisé mensuellement.

Aucun Produit dérivé n'est utilisé pour couvrir le risque matières premières.

Le Groupe estime au 31 juillet 2013 que sur un total de 28,7 M€ d'achats import de marchandises, environ deux tiers sont exposés à une variation du cours des matières premières. Seuls 50 % ne sont pas impactés par ce risque puisque le Groupe peut répercuter immédiatement la variation des matières premières à ses clients. Les autres 50 % peuvent l'être dans un délai de quatre mois environ.

En conséquence, en cas de variation des cours des matières premières à la hausse de 10 %, le résultat (avant impôt) subirait un impact négatif d'environ 159K€.

Risque de crédit :

Pour l'activité « Produit à Marque Propre » (LABORATOIRES EUROMEDIS) et pour les produits de la gamme BIOMAT, le risque de crédit des créances clients est maîtrisé dès l'émission de la créance par la cession de celle-ci à OSEO dans le cadre d'une avance de trésorerie accordée par cette dernière. Le reste du chiffre d'affaires est réalisé auprès de collectivités médicales privées (cliniques, maisons de retraite, EHPADS,..), de revendeurs de matériel médicaux chirurgicaux, de revendeurs de produits d'hygiène et de pharmacies qui ne représentent pas de risques majeurs d'impayés.

Pour l'activité « Distribution », les clients sont des professionnels de la santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles et des particuliers. Pour ces derniers, le risque ne porte que sur la part résiduelle non prise en charge par la sécurité sociale.

Ces créances sont suivies en interne quotidiennement et les processus de recouvrement sont immédiatement mis en place.

Le niveau des créances douteuses est inférieur à 1% du chiffre d'affaires.

Tout nouveau client (revendeur et pharmacien) fait l'objet d'une enquête de solvabilité auprès d'EULER-HERMES.

A titre de précaution, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance crédit ayant pris effet à le 1^{er} janvier 2013 pour couvrir sa clientèle de revendeurs, de pharmacies et de cliniques en France. Pour l'export, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance crédit auprès de la COFACE.

Risque de liquidité :

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts en cours contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers, dont les covenants financiers visés ci-après.

Les lignes de crédit à la disposition du Groupe (découverts bancaires) s'élèvent à 5,5 M€, auxquelles il convient d'ajouter 4,9 M€ de lignes OSEO.

↳ Covenants financiers :

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ contracté auprès d'un pool bancaire le 30 juin 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Euromedis au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au 31 juillet 2013, les trois ratios sont respectés.

V. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisions que la participation des salariés au capital de la Société à la clôture de l'exercice représente 6 193 actions.

VI. RESULTATS – AFFECTATION

VI.1. Examen des comptes sociaux d'EUROMEDIS GROUPE

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2013, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 874 660 Euros contre 1 844 278 Euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 1,64 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 322 637 Euros contre 292 703 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 362 222 Euros contre 1 252 244 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,78 %.

Le montant des impôts et taxes ressort en baisse à 28 532 Euros contre 42 647 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 471 598 Euros contre 548 622 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 14,03 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 214 071 Euros contre 243 918 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 11 contre 13 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 318 Euros contre 4 352 Euros pour l'exercice précédent et celui des autres charges ressort à 87 658 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 165 399 Euros contre 2 111 786 Euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 2,53 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 31 899 Euros contre 25 195 Euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 180 325 Euros (309 107 Euros pour l'exercice précédent), il s'établit en baisse à 212 224 Euros contre 334 302 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 20 713 Euros contre (3 386) Euros pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 19 203 Euros contre 14 605 Euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de (106 898) Euros contre un montant nul l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2013 se solde par un bénéfice de 320 632 Euros contre un bénéfice de 316 311 Euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 1,36 %.

Au 31 juillet 2013, le total du bilan de la Société s'élevait à 23 646 374 Euros contre 23 060 753 Euros pour l'exercice précédent.

VI.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 320 632 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	320 632 Euros
A la réserve légale	<u>(16 032)</u> Euros
Le solde	304 600 Euros
A l'apurement du compte « Report à nouveau » débiteur	<u>(261 048)</u> Euros
Solde disponible	43 552 Euros
Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	<u>165 816</u> Euros
Total distribuable	209 368 Euros
En totalité à titre de dividendes aux actionnaires	
Soit 0,07 Euros par action	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 17 232 757 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

VI.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code.

VII. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, figure ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau financier	31/07/2013	31/07/2012	31/07/2011	31/07/2010	31/07/2009
I – Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	5 981 942	5 981 942	5 981 942	4 771 554	4 771 554
b) Nombre d'actions émises	2 990 971	2 990 971	2 990 971	2 385 777	2 385 777
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 874 660	1 844 278	1 902 334	2 105 472	1 892 037
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	265 133	341 886	-93 362	- 769 422	100 980
c) Impôt sur les bénéfices	- 106 898	0	- 95 843	- 108 514	-1 434 161
d) Bénéfices après impôts, amortissement et provisions	320 632	316 311	84 356	- 645 899	1 497 451
e) Résultat distribué	209 368	0	0	0	0
f) Participation des salariés	19 203	14 605	0	10 559	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissement et provisions	0,12	0,11	0,00	- 0,28	0,64
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,11	0,11	0,03	- 0,27	0,63
c) Dividende versé à chaque action	0,07	0	0	0	0
IV – Ventilation de la nature des actions					
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
c) Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
V - Personnel					
a) Nombre de salariés	11	13	13	12	15
b) Montant de la masse salariale	471 598	548 622	516 837	580 213	710 418
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	214 071	243 918	231 164	244 170	298 975

VIII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance ainsi que celles qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et qui se sont poursuivies.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

IX. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-87 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article L. 225- 87 du Code de commerce, les dispositions de l'article L. 225-86 ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous vous informons que les opérations intervenues entre les différentes sociétés du Groupe EUROMEDIS constituent des conventions de la nature de celles visées à l'article L. 225-87 du Code de commerce.

X. ADMINISTRATION ET CONTROLE DU GROUPE

X.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, figure, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au sein de toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

➤ M. Jean-Pierre ROTURIER

• SA EUROMEDIS GROUPE	Président du Conseil de Surveillance Fin de mandat : 31/07/2018
• SA LABORATOIRES EUROMEDIS	Administrateur et Directeur Général Délégué Fin de mandat : 31/07/2018
• SAS BIOMAT	Président Fin de mandat : 31/07/2015
• SA PHARMAREVA	Directeur Général Délégué Fin de mandat : 31/07/2014
• SARL PARAMAT	Gérant
• SARL DR MEDICAL	Gérant
• SARL JPR CONSULT	Gérant
• SCI MAI	Gérant

- SCI M.C.P. Gérant
- SCI LS IMMOBILIER Gérant
- SCI RDJ Gérant
- SC RMC Gérant
- SCI R.S.E. Gérant

➤ **Mme Danielle ROTURIER**

- SA EUROMEDIS GROUPE Président du Directoire
Fin de mandat : 31/07/2018
- SA LABORATOIRES EUROMEDIS Administrateur
Fin de mandat : 31/07/2018
- SAS CARMAUX MEDICAL SERVICES Président
Fin de mandat : 31/07/2013
- SARL JPR CONSULT Gérant
- SCI MAI Gérant
- SCI M.C.P. Gérant
- SCI R.S.E. Gérant

➤ **M. Mathieu ROTURIER**

- SA EUROMEDIS GROUPE Membre du Directoire
Fin de mandat : 31/07/2018
Président des Comités d'Audit et des rémunérations
- SA LABORATOIRES EUROMEDIS Administrateur et Président-Directeur Général
Fin de mandat : 31/07/2018
- SARL LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE Gérant

➤ **M. Jacques FRUCHET**

- SA EUROMEDIS GROUPE Membre du Conseil de Surveillance
Fin de mandat : 31/07/2018
Membre des Comités d'Audit et des rémunérations

➤ **M. Bernard HEURTIER**

- SA EUROMEDIS GROUPE Membre du Conseil de Surveillance
Fin de mandat : 31/07/2018
Membre des Comités d'Audit et des rémunérations

X.2. Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 268 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Jean-Pierre Roturier <i>Président du Conseil de Surveillance</i>	52 500		12 000	64 500
Danielle Roturier <i>Président du Directoire</i>	56 715	1 715	0	58 430
Mathieu Roturier <i>Membre du Directoire</i>	103 621	4 296	0	107 917
Total	212.836	6 011	12 000	230 847

Nous vous indiquons qu'aucun engagement dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci, n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

X.3. Gouvernement d'entreprise

X.3.1. Comité d'audit

Nous vous rappelons que le Comité d'audit a été mis en place par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 novembre 2010 et a été confirmé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 janvier 2013. Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice écoulé.

Le Comité d'Audit est composé des membres suivants :

- M. Mathieu ROTURIER *Président*
- M. Jacques FRUCHET
- M. Bernard HEURTIER

X.3.2. Comité des rémunérations

Nous vous rappelons que le Comité des rémunérations a également été mis en place par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 novembre 2010 et a été confirmé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 30 janvier 2013. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé.

Le Comité des rémunérations est composé des membres suivants :

- M. Mathieu ROTURIER *Président*
- M. Bernard HEURTIER
- M. Jacques FRUCHET

XI. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

XI.1. Informations sociales

Les tableaux font état des situations du GROUPE au 31 juillet de chaque année.

▪ Effectif moyen

	2013	2012	2011
Hommes	136	149	147
Femmes	119	123	122
Total	255	272	269

▪ Age et ancienneté

		2013	2012	2011
Age moyen	Hommes	42,67	43	43,83
	Femmes	42,19	43	42,32
Ancienneté moyenne	Hommes	8,76	8,35	7
	Femmes	8,90	9,51	8,48

▪ Départs

	2013	2012	2011
Démissions-Ruptures conventionnelles	14	27	36
Licenciements	11	9	1
Fin de CDD	31	28	24
Retraite	6	3	3
Fin de période d'essai	4	6	15
Décès	0	-	-
Mutations	13	-	3
Total	79	73	82

▪ Organisation du temps de travail

	2013	2012	2011
Temps plein	244	259	255
Temps partiel	11	13	17
Total	255	272	272

▪ Absentéisme – Nombre de journées d'absence

	2013	2012	2011
Maladies et cures	1.926	2.118	2.901
Accident de travail ou de trajet	1.319	882	781
Maternité	464	418	684
Total	3.709	3.418	4.366

- **Evolution des rémunérations (charges incluses)**

	2013	2012	2011
Moyenne par an (En €)	39 635	38 448	38.370
Sur un effectif moyen de	255	272	269

- **Rémunération brute mensuelle moyenne (2013), en Euros :**

	Hommes	Femmes
Cadres	4 658	3 799
Employés	2 113	1 920

- **Charges salariales globales, en milliers d'Euros :**

	2013	2012	2011
Frais de personnel	10 958	10 880	10.790
Valeur ajoutée	16 657	15 407	12.376
Ratio frais personnel	0,66	0,71	0,87
VA			

- **Montant moyen de la participation par bénéficiaire, en Euros :**

	2013	2012	2011
Participation	1 174	684	0
Intéressement	0	0	0
Total	1 174	684	

- **Accidents du travail**

	2013	2012	2011
Nombre d'accidents du travail	15	22	17

- **Nombre de travailleurs handicapés**

	2013	2012	2011
Nombre de travailleurs handicapés	2	3	3

XI.2. Informations environnementales

L'activité de la Société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Devant la demande importante des hôpitaux tant publics que privés concernant la fabrication de nos produits, particulièrement environnementale, nous avons mis en place, d'une part, une démarche en vue d'une certification ISO 14000 pour notre unité de Neuilly sous Clermont et, d'autre part, des contrats adaptés pour nos fournisseurs asiatiques.

- Actions et engagements pour l'impact écologique :

Actuellement, plusieurs sous traitants ont décidé de suivre cette voie de la certification pour optimiser la réduction de la production de déchets et pour mettre en œuvre des process de fabrication écologiquement propres.

- Cycle de fabrication et d'acheminement :

La demande du Groupe fait partie intégrante des cahiers des charges avec les sous-traitants de la société LABORATOIRES EUROMEDIS et spécifient les points suivants :

- Etude des process utilisés et recherche des améliorations dans le domaine de la pollution environnementale.
- Traitement et recyclage des déchets
- Mise en place de la conformité aux normes EN ISO 14000
- Réalisation d'une étude d'émission de CO2 afin d'évaluer les quantités émises et les possibilités de réductions
- Etudes logistiques avec :
 - Etude sur les packagings recyclables
 - Etude sur les volumes transportés
 - Etude sur les moyens de transports (par ex : bateau porte container, avec réduction de consommation grâce à l'utilisation de voiles)
- Réduction de la consommation de papier et dématérialisation de la transmission documentaire :

Le Groupe a mis en place et développé un nouveau système informatique, ERP, afin d'optimiser les relations Clients/Euromedis/Fournisseurs.

En ce qui concerne la logistique, il sera démarré prochainement la lecture et le suivi de l'ensemble des références avec une lecture CODE BARRE, selon l' EAN 128 permettant de suivre les produits par référence, date de fabrication, date de péremption et numéro de lot, réalisant ainsi une traçabilité intégrale sans multiplication des documentations papier.

De même, le traitement des réclamations intègre aujourd'hui une fiche informatique dont le traitement se fait par email et permet de limiter les excédents papier (type fax, suivi dossiers, archivage, etc...).

Cet ERP permettra la réduction notable du papier utilisé aussi bien dans les laboratoires que chez les partenaires (Clients- Fournisseur).

D'une manière générale, EUROMEDIS GROUPE fait ses meilleurs efforts dans le cadre de l'exercice de ses activités afin d'obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services internationaux qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

XII. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

XIII. ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Usant de la faculté que l'Assemblée Générale, chaque année et pour la dernière fois le 30 janvier 2013, lui consent pour 18 mois, le Conseil d'Administration puis le Directoire ont procédé à l'acquisition et la vente des titres EUROMEDIS GROUPE.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2013, la société a acquis 164 970 actions dans le cadre de la régularisation des cours sur la base d'un cours moyen pondéré de 5,445 Euros, soit un montant global de 898 325 Euros. Elle a par ailleurs cédé 168 647 actions sur la base d'un cours moyen pondéré de 5,391 Euros, soit un montant global de 909 095 Euros.

Au 31 juillet 2013, la société détenait un total de 25 122 actions propres, représentant +0,85 % du capital.

Nous vous proposons dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de renouveler pour une nouvelle période de dix-huit mois l'autorisation faite au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions et en vue, le cas échéant, de les annuler. Cette autorisation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

XIV. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions effectuées au profit du personnel et/ou mandataires sociaux du Groupe ne détenant pas plus de 10 % du capital social de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2013.

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 janvier 2013 a renouvelé l'autorisation donnée à votre Directoire de consentir, en une ou plusieurs fois, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions de la société EUROMEDIS GROUPE. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trente-huit mois ayant commencé à courir à compter de l'assemblée du 30 janvier 2013.

Votre Directoire n'a pas mis en œuvre l'autorisation donnée au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2013.

XV. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN FAVEUR DU DIRECTOIRE ET AUTORISATIONS FINANCIERES

Nous vous proposons de renouveler deux des autorisations et délégations de compétences à votre Directoire afin de permettre à votre Société de continuer à disposer, avec rapidité et souplesse, des moyens nécessaires, le cas échéant, à son financement.

Ces autorisations et délégations de compétences ont pour objet de permettre à votre Directoire :

- D'opérer en bourse ou autrement, notamment par achat d'actions de la Société, en vue de conserver ces actions, de les attribuer aux salariés, de procéder à des opérations d'échange, ou à l'animation du marché des titres au moyen d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, ou encore en vue de les annuler. L'annulation des titres se fera dans la limite

de 10% du capital social par période de 24 mois. Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat et le prix minimum de vente, hors frais d'acquisition et de cession, à respectivement 20,00 Euros et 2,20 Euros par action. Le détail du programme de rachat fera l'objet d'une publication préalable à destination du Public (**sixième résolution**) ; cette autorisation serait consentie pour une période de 18 mois à compter du jour de votre Assemblée et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

- De réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois (**septième résolution**) ; cette autorisation serait consentie pour une période de 18 mois à compter du jour de votre Assemblée et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Votre Directoire émettra un rapport complémentaire en cas d'utilisation de ces autorisations ou délégations de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7 du Code de commerce, information en sera donnée chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

XVI . DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition, à la date du 31 juillet 2013, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS En K€					
Exercice	Echues	30 jours	45 jours	60 jours	Total
31/07/2012	0	10	7	9	26
31/07/2013	0	70	23	0	93

Nous vous précisons que ces montants ne prennent en compte que ceux facturés à la date de clôture de l'exercice.

II - Rapport du Président du Conseil de Surveillance

A – Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément à l'article L 225-68 du Code de commerce

I - Gouvernance d'entreprise

Code de référence

Il a été choisi de se référer au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) établi par MIDDLENEXT.

Composition du Conseil de Surveillance et conditions de préparation et d'organisation de ses travaux

I.1 – Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres dont la désignation suit :

• Monsieur Jean-Pierre ROTURIER	<i>Président</i>
• Monsieur Jacques FRUCHET	<i>Membre indépendant</i>
• Monsieur Bernard HEURTIER	<i>Membre indépendant</i>

I.2 – Composition du Directoire

Le Directoire est composé de deux membres dont la désignation suit :

• Madame Danielle ROTURIER	<i>Président</i>
• Monsieur Matthieu ROTURIER	

I.2 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués dans le respect des dispositions statutaires.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et du Directoire qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de Surveillance leur ont été communiqués avant les réunions et plus généralement dès qu'un événement majeur le justifie.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont déroulées au siège social.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a repris en son sein les deux Comités précédemment créés par le Conseil d'Administration :

- Le Comité des rémunérations
- Le Comité d'Audit

Ces comités comprennent en leur sein des membres indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois membres.

Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2013

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises. Ces réunions ont notamment porté sur :

- L'adoption de son règlement intérieur et la confirmation des Comités d'Audit et des Rémunérations ;
- L'examen des comptes annuels et semestriels du groupe et de la société au 31 janvier 2013 ;
- L'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2013;

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi par le secrétaire nommé par le Conseil, communiqué sans délais à ses membres et approuvé lors de la réunion suivante.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2013 ont été arrêtés au cours de la séance du 7 novembre 2013.

II - Principes et règles de détermination des rémunérations et des avantages alloués aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année afin d'examiner la politique de la Société en matière de rémunérations et d'égalité professionnelle. Il émet un rapport qui est présenté au Conseil.

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence alloués Conseil de Surveillance. Ce dernier détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres.

Il est proposé à l'Assemblée Générale se réunissant le 31 janvier 2014 d'attribuer un montant global de 12.000 Euros au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 juillet 2013.

Informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce :

1° Structure du capital de la société :

La structure du capital de la société est la suivante :

	Au 31 juillet 2013	
	Nombre d'actions	% du capital
Sous-total famille	1.249.728	41,78 %
Investisseurs	716.044	23,94 %
Public	1.025.199	34,28 %
TOTAL	2.990.971	100,00 %

2° Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 : *Aucune restriction de cette nature n'est prévue.*

3° Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 : *Le capital social est détenu à presque 42% par la famille Roturier. Les acteurs les plus importants sont IDIA, SOCADIF (du Groupe Crédit Agricole), BNP DEVELOPPEMENT et la région Picardie.*

4° Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : *Il n'existe aucun détenteur de droits de contrôles spéciaux.*

5° Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : *Il n'existe aucun mécanisme de contrôle de cette nature.*

6° Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

7° Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : *L'assemblée sous forme ordinaire a compétence pour nommer les membres du Directoire et, sous forme extraordinaire, pour modifier les statuts.*

8° Pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : *L'assemblée générale a délégué au Directoire ses compétences pour l'émission ou le rachat d'actions, pour l'émission d'actions et de titres de créances sous diverses formes.*

9° Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

10° Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : *Il n'existe aucun accord de cette nature.*

III - Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du GROUPE EUROMEDIS

III.1 – Procédure de contrôle interne

Comme pour l'exercice précédent, la société EUROMEDIS GROUPE maintient ses efforts relatifs notamment à l'intégration des nouvelles sociétés et la mise à niveau des magasins les moins rentables à ce jour.

En raison de ce développement, le Groupe entend continuer à structurer ses procédures de contrôle interne mises au point en vue d'assurer, de façon non exhaustive :

- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

III.1.1 - Organisation du contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS

↳ Acteurs internes

Le contrôle interne au sein du Groupe EUROMEDIS repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

La fonction financière de la société EUROMEDIS GROUPE repose sur un Directeur Administratif et Financier assisté d'un Responsable du contrôle de gestion et d'un Responsable comptable.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur des tableaux de bords (compte d'exploitation de gestion par société et par magasin, suivi du chiffre d'affaires groupe, suivi des frais généraux et frais des commerciaux), indicateurs (marges brutes d'exploitation, poids des frais généraux) et ratios. Le Responsable du contrôle de gestion s'appuie sur la comptabilité générale et analytique pour l'élaboration de ces tableaux de bord.

Par ailleurs, le pôle financier avec l'appui des Directeurs régionaux et des responsables de sites établit pour chacun des sites d'exploitation des prévisions à cinq ans. Celles de l'exercice en cours peuvent être actualisées en fonction de l'évolution des résultats des sites proprement dit.

Des situations trimestrielles sont désormais réalisées sur l'ensemble des sites afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des sites fragilisés. Des arrêtés semestriels obligatoires permettent également à la direction d'apporter d'éventuelles corrections en matière de gestion financière, commerciale et technique.

Le pilotage du processus de contrôle interne est en effet une des responsabilités fondamentales du Conseil de Surveillance et du Directoire du Groupe EUROMEDIS et de la Direction de chaque unité opérationnelle.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Directeur Administratif et Financier assisté du Responsable du contrôle de gestion et celui de la comptabilité interviennent dans l'élaboration et le contrôle de l'information financière du Groupe EUROMEDIS. Ils sont chargés spécifiquement du budget, de la trésorerie, des financements et des relations investisseurs.

Les réunions commerciales mensuelles mises en place lors de l'exercice précédent se sont poursuivies sur l'exercice écoulé et permettent de fixer les objectifs commerciaux, suivre les réalisations, analyser les écarts et mener les actions utiles. Se réunissent le directeur général distribution et les 6 directeurs régionaux.

↳ Acteurs externes

Il s'agit pour l'essentiel des Commissaire aux Comptes, au nombre de deux cabinets, et du cabinet d'expertise comptable.

En outre, la Société est en collaboration avec un cabinet d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines juridiques concernant la Société.

III.2 - Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

III.2.1 Procédures propres à la société EUROMEDIS GROUPE

a) Procédures générales

Les procédures principales concernant EUROMEDIS GROUPE sont les suivantes :

- les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux personnes suivantes : Monsieur Jean-Pierre ROTURIER et Madame Danielle ROTURIER,
- les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par le Président, et, en fonction du degré d'importance, par les directeurs généraux.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

Une situation intermédiaire et les comptes annuels (de la société ainsi que les comptes consolidés) sont préparés en relation entre les services comptables de la société et le cabinet d'expertise comptable.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel international IFRS. Les commissaires aux comptes contrôlent les comptes à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Directoire.

Pour l'établissement des comptes consolidés, le processus précédemment décrit s'applique également aux comptes de l'ensemble des filiales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée sur les points suivants :

l'appréciation de la valeur actuelle des titres de participation au niveau de la société, l'appréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition au niveau des comptes consolidés à partir notamment des calculs de flux de trésorerie actualisés en application de la norme IAS 36.

III.2.2 Procédures applicables aux filiales

a) Procédures générales

Achats

Les sociétés du Groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes. A cet effet le règlement des fournisseurs est effectué suivant l'établissement systématique d'un bon à payer visé par la comptabilité et avalisé par la Direction.

Le contrôle porte également sur la cohérence des modalités et des caractéristiques des crédits documentaires avec comparaison entre la facture pro forma adressée par le

fournisseur et l'ouverture de la lettre de crédit documentaire transmise par l'établissement bancaire.

Stocks

L'évaluation des stocks constitue un risque significatif dans le type d'activité réalisée par notre société. La société EUROMEDIS GROUPE s'est dotée des moyens nécessaires pour optimiser la gestion des stocks (ERP GénériX pour les produits à marque propre devant être étendu sur la distribution d'ici 24 mois).

Actuellement les stocks sont contrôlés par les responsables des magasins et par les responsables régionaux pour la distribution et par la Direction Générale des Laboratoires Euromedis pour les produits à marque propre.

Ventes – Gestion des points de ventes

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente des sociétés du Groupe. Ainsi, des procédures rigoureuses sont appliquées de la Direction au chargé de clientèle.

Une assurance COFACE existe pour la clientèle export. Pour les autres clients, à l'exception de la clientèle de particuliers, des renseignements sont pris avant l'ouverture de compte auprès de prestataires spécialisés.

En outre pour chaque point de vente n'appartenant pas au Groupe, qu'il soit adhérent ou franchisé, un contrôle est effectué par le Directeur du Groupement. Ce contrôle porte essentiellement sur la présence, dans les rayons du magasin, des produits du catalogue.

b) Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier

La cohérence mensuelle entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale et celui repris par la comptabilité générale fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Plus particulièrement les marges des LABORATOIRES EUROMEDIS font l'objet d'une analyse quotidienne.

III.3 - Procédures de gestion des risques

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale analysent périodiquement les risques encourus ou potentiels.

A ce stade, les risques sont identifiés en 3 catégories :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de marché.

↳ Risques opérationnels

Les risques opérationnels concernent les risques avec les clients et les fournisseurs ainsi que les risques informatiques.

↳ Risques juridiques

Les activités du Groupe relevant du domaine de la Santé sont soumises à une réglementation stricte. Le Groupe dispose d'un directeur qui s'assure du respect des dispositions applicables.

↳ Risques de marché

Les risques de marché peuvent être répartis en quatre catégories :

- Risque de change ;
- Risque de taux ;
- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité.

Ces différents risques sont détaillés dans la partie du Rapport de gestion sur les facteurs de risques.

IV - Pouvoirs du Président du Directoire

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président du Directoire de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Juillet 2013.

V - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont celles par les dispositions de l'article 19 des statuts de votre Société, disponibles au siège social de la Société.

En application du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet 21 jours avant la tenue de celle-ci.

B – Rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Exercice clos le 31 juillet 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société EUROMEDIS GROUPE SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2013.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK Fiduciaire

Manuel NAVARRO

DFM Expertise & Conseil

Olivier DESBORDES

III - Comptes consolidés au 31 juillet 2013

I – Etat de situation financière

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	4-2	1.603	1.603
Incorporels des sites	4-1	11.209	11.215
Autres immobilisations incorporelles	4-1	117	113
Immobilisations corporelles	4-3	6.619	6.937
Titres mis en équivalence		307	207
Autres actifs financiers	2-7 / 4-4	317	342
Impôts différés	2-16	1.062	916
Total actifs non courants		21.234	21.333
Actifs courants	2-9		
Stocks	2-8 / 4-5	13.531	13.146
Clients et comptes rattachés	4-6	13.506	13.414
Autres actifs courants	4-7	4.707	5.707
Trésorerie et équivalents	2-10 / 4-8	1.932	1.552
Total actifs courants		33.676	33.819
Total actifs destinés à être cédés		0	0
TOTAL GENERAL		54.910	55.152

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Capitaux Propres			
Capital	2-12	5.982	5.982
Primes d'émission		9.158	9.158
Actions propres		-136	-140
Réserves consolidées part du Groupe		6.259	5.222
Résultat part du Groupe		2.197	1.079
Capitaux propres – part du Groupe		23.460	21.301
Intérêts minoritaires		-42	-49
Total capitaux propres		23.418	21.252
Passifs non courants			
Emprunt obligataire convertible	2-15		-
Autres dettes financières	4-9	2.422	2.418
Impôts différés	2-16	2.592	2.546
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2-18 / 4-18	347	381
Autres passifs non courants		-	-
Total passifs non courants		5.361	5.345
Passifs courants			
Autres provisions	4-10	123	100
Emprunt obligataire convertible	4-9	-	-
Autres dettes financières		9.311	10.257
Fournisseurs et comptes rattachés		11.857	14.420
Autres passifs courants	4-11	4.840	3.778
Total courants		26.131	28.555
TOTAL GENERAL 1 à 3		54.910	55.152

II – Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)	4-13	75.671	74.367
Autres produits	4-14	977	1.147
Achats de marchandises et matières premières		46.314	47.311
Frais de personnel		10.958	10.880
Dotations aux amortissements d'exploitation		1.291	1.296
Dotations aux provisions d'exploitation		363	505
Autres charges	4-15	14.237	13.255
Résultat opérationnel		3.485	2.267
Charges Financières	4-16	431	587
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		100	83
Résultat avant impôt		3.154	1.763
Impôts	4-17	951	687
Résultat net de la période		2.203	1.076
Part des minoritaires		6	-3
Part de la société mère		2.197	1.079

Résultat par action (sur 2.990.971 actions) en euros	0.74	0.36
Résultat dilué par action (sur 2.990.971) en euros	0.74	0.36

(en milliers d'euros)	Notes annexe	31.07.2013	31.07.2012
Résultat de l'exercice		2.203	1.076
Produits et charges non comptabilisés en résultat :			
- Ecarts de conversion sur entités étrangères			-
- Gains et pertes actuariels sur régimes de pension			-
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			-
- Part dans les produits et charges non constatés en résultat des entités mises en équivalence			-
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat			-
Total des produits et charges non constatés en résultat			-
Résultat global de l'exercice		2.203	1.076

III - Autres éléments du résultat global

Conformément aux dispositions de la norme IAS1 révisée, le tableau des « Autres éléments du résultat global» présente les charges et produits directement enregistrés en capitaux propres. Ces éléments sont désormais repris globalement sur le tableau de variation des capitaux propres.

(en milliers d'euros)	31.07.2013	31.07.2012
Résultat net consolidé	2.203	1.076
Actifs financiers disponibles à la vente		
Couverture des flux de trésorerie		
Différences de conversion		
Autres		
Total des autres éléments du résultat global		
Résultat global consolidé	2.203	1.076

IV – Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Action s propre s	Réserves consolidée s	Résultat	Minoritaires	Total
Situation au 31/07/2011	5.982	9.158	-148	6.043	-814	-45	20.176
Résultat net de la période							
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					1.079	-3	1.076
Affectation du résultat 31/07/2011				-814	814		
Divers				-8			-8
Opérations sur actions propres			8				8
Situation au 31/07/2012	5.982	9.158	-140	5.221	1.079	-48	21.252
Résultat net de la période					2.197	6	2.203
Autres éléments du résultat global							
Résultat global consolidé					2.197	6	2.203
Affectation du résultat 31/07/2012				1.079	-1.079		0
Divers				-3			-3
Distribution de dividendes				-38			-38
Opérations sur actions propres			4				4
Situation au 31/07/2013	5.982	9.158	-136	6.259	2.197	-42	23.418

V – Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31.07.2013	31.07.2012
Résultat net consolidé	2.203	1.076
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1.291	1.296
Impôts différés	-100	-158
Capacité d'autofinancement	3.394	2.214
Augmentation, diminution des stocks	-386	-306
Augmentation, diminution des créances clients	-91	1.247
Augmentation, diminution des autres créances	1.000	449
Augmentation, diminution des dettes fournisseurs	-2.563	835
Augmentation, diminution des autres dettes	1.051	293
Variation nette des actifs et passifs courants	-989	2.518
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2.405	4.732
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	54	65
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	-1.025	-1.479
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-74	-70
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		-
Flux de trésorerie d'investissements	-1.045	-1.484
Variation nette de la trésorerie après investissements	1.360	3.248
Obtention nouveaux emprunts	-	-
Remboursement emprunt obligataire	-	-2.349
Remboursements des autres emprunts	-1849	-1.845
Augmentations de capital		-
Divers	-3	-8
Opérations sur actions propres	4	8
Flux de trésorerie de financement	-1.848	-4.194
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-488	-946
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	-5.528	-4.582
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-6.016	-5.528

Détail de la trésorerie	Début de période	Fin de période
Banques actif	1.552	1.932
Banques passif	-7.080	-7.948
Total	-5.528	-6.016

VI – Notes annexes aux comptes consolidés

Annexe au bilan semestriel consolidé arrêté au 31 juillet 2013, dont le total est de 54.910 K€ et au compte de résultat de la période dégageant un bénéfice consolidé de 2.203 K€.

Les comptes couvrent la période du 1er août 2012 au 31 juillet 2013.

Les données fournies sont exprimées en milliers d'euros (K€).

EUROMEDIS GROUPE est une société anonyme de droit français, dont le siège social est à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE DU 1er AOUT 2012 AU 31 JUILLET 2013 – EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 JUILLET 2013

1.1. Faits marquants de la période

Pour l'activité Produits à Marque Propre, la marge brute progresse de 14,30 % du fait :

- de la vente de produits à plus forte valeur ajoutée,
- d'une bonne maîtrise des conditions d'achats favorisées par une hausse des volumes depuis deux ans,
- d'un effet change et d'un impact coût matières premières plus favorables.

Sur l'activité Distribution, il y a une très nette amélioration du résultat d'exploitation, du fait de la baisse de la masse salariale et des frais généraux.

1.2. Opérations particulières de la période.

Néant

1.3. Evénements postérieurs

Néant

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du groupe Euromédis sont réalisés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS : International Financial Reporting Standards (règlement 1606 / 2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002). Les normes prises en compte sont celles adoptées par l'Union Européenne jusqu'au 31 juillet 2013.

2.1. Méthodes de consolidation :

Les sociétés dépendantes sont intégrées globalement. Cette méthode vise à substituer, dans le patrimoine de la société mère, les titres des sociétés consolidées par l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces mêmes sociétés. Les capitaux propres résultant sont scindés entre intérêts du Groupe et intérêts minoritaires.

Dans les sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS, PARAMAT, D.R. MÉDICAL, RDJ, LABORATOIRES EUROMEDIS Italie, CARMAUX MEDICAL et BIOMAT, le pourcentage de contrôle de la société EUROMEDIS GROUPE est supérieur à 50% et représente un contrôle exclusif. Ces sociétés sont donc intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées par le Groupe conjointement avec d'autres associés sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à ne retenir que les pourcentages d'actifs, de passifs, d'opérations de résultat revenant aux seuls intérêts de la société mère.

La société EUROMEDIS GROUPE détient 49,92% de PHARMARÉVA et la contrôle conjointement avec la société GAUTIER MÉDICAL. La société PHARMARÉVA est intégrée selon la méthode de l'intégration proportionnelle ainsi que ses filiales MEDI MAT, ADAPTATION PARA MEDICALE, VAL DE LOIRE MEDICAL et HAUTE GARONNE MEDICAL.

La société LA CABANE MEDICALE détenue à 32,78 %, la société MEDIS SANTE détenue à 33,33 % et ses filiales MEDIS SANTE PROVENCE et MEDIS SANTE TOULOUSE sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 juillet.

Ont été éliminés :

- Les comptes réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges des entreprises intégrées,
- Les résultats internes à l'ensemble consolidé. Il s'agit notamment :
 - . des intérêts facturés sur créances intra-groupe,
 - . des distributions de dividendes internes.

2.2. Informations sectorielles :

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels impose de présenter une information issue des reportings internes. Le groupe diffuse en note 6 une information alignée sur les reportings internes.

Le groupe a déterminé les secteurs d'activité suivants :

- Secteur Produits à Marque Propre :

LABORATOIRE EUROMEDIS
LABORATOIRE EUROMEDIS Italie
RDJ

- Secteur Distribution / Location / Prestation :

PARAMAT
BIOMAT
CARMAUX MEDICAL
DR MEDICAL
PHARMAREVA
MEDIMAT
ADAPTATION PARA MEDICALE
VAL DE LOIRE MEDICAL
HAUTE GARONNE MEDICAL
LA CABANE MEDICALE
MEDIS SANTE
MEDIS SANTE PROVENCE
MEDIS SANTE TOULOUSE

- Secteur Siège :

EUROMEDIS GROUPE

2.3. Réévaluation :

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.4. Immobilisations incorporelles / Ecarts d'acquisition :

2.4.1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce des différents sites de distribution d'Euromédis Groupe répondent aux critères d'identification d'un actif incorporel décrits par l'IAS 36 (magasins isolés ayant leur propre zone d'achalandage indépendante de toute enseigne, pouvant être exploités avec leurs actifs de support de façon indépendante, cessibles en fonction de critères de nature d'activité, de chiffre d'affaires et de rentabilité).

Un actif incorporel doit être comptabilisé si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable.

Les fonds de commerce acquis par Euromédis Groupe sont valorisés pour le coût acquitté dans le cadre de la transaction, auquel s'ajoutent les frais accessoires d'acquisition.

Les fonds de commerce issus de regroupement d'entreprises sont valorisés en fonction des critères définis de nature d'activité, de chiffre d'affaires, de rentabilité et de suivi de la valeur, dans la limite de l'écart d'acquisition positif constaté lors du regroupement.

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels. Ceux-ci sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de un à cinq ans.

Il n'y a pas de frais de développement.

2.4.2. Ecarts d'acquisition :

Lors de la première consolidation d'une entreprise acquise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée en se référant au concept de la valeur d'utilité ou de la valeur comptable quand cette dernière paraît la plus appropriée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

2.4.3. Suivi de la valeur des actifs incorporels et écarts d'acquisition:

Selon la norme IAS 36, la valeur au bilan des immobilisations incorporelles, corporelles et des écarts d'acquisition ne doit pas être supérieure à la plus élevée de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des cash-flows futurs. Cette valeur est testée une fois par an au minimum et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La notion de perte de valeur s'appliquera aux unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) basée sur l'organisation opérationnelle par secteur au sein du Groupe.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent (région au niveau du groupe). La valeur d'usage de l'U.G.T est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- Détermination des flux de trésorerie par la direction du groupe à partir des prévisions à moyen terme (prévisions sur 5 ans).
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital. Ce taux est de 10,24 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés. Il a été retenu un taux de croissance à l'infini de 1,50 %.

La valeur recouvrable de l'U.G.T. ainsi déterminée est comparée à la valeur au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris goodwill). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée au 31 juillet 2013.

2.5. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition par le Groupe.

Les crédits-baux immobiliers des sociétés LABORATOIRES EUROMEDIS et RDJ, toutes deux intégrées globalement, sont retraités en immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont incluses dans les emprunts et les intérêts sont portés au compte de résultat.

Les actifs immobiliers détenus en crédit bail sont comptabilisés au bilan au plus bas de leur juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les immobilisations bénéficiant d'une subvention sont portées à l'actif du bilan pour le montant net de subvention.

Dans le cadre de la norme IAS 16, le groupe a isolé le coût de la toiture des constructions en Crédit-bail afin que ce composant qui a une durée de vie différente du reste de la construction puisse faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Les amortissements ont été recalculés de façon rétrospective

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains. La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions (crédit-bail)	30 ans
Toitures des constructions	20 ans
Agencements des constructions	10 ans
Installations et agencements	5 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 7 ans
Matériels de transport	2 à 3 ans
Matériels et mobilier de bureau	2 à 10 ans

Le groupe ne détient pas d'immeubles de placement

2.6. Contrats de location :

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels Euromédis Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif, la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyer sont maintenues en charges et réparties linéairement sur la durée du contrat.
 Compte tenu de leurs caractéristiques, les contrats de location relatifs au parc de véhicules ne sont pas retraités.
 L'impact sur le résultat serait négligeable.

	31/07/2013	31/07/2012
Actif		
Immobilisations corporelles (valeur brute)	1.558	1.463
Immobilisations corporelles (valeur nette)	504	706
Passif		
Autres dettes financières	551	746

2.7. Actifs financiers non courants :

Les autres immobilisations financières (créances, prêts, dépôts...) sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.8. Stocks :

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués au prix moyen pondéré et n'incorporent ni frais financiers, ni frais de développement. Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à ce prix.

Politique de dépréciation des stocks :

Les stocks de l'activité Produits à Marque Propre peuvent présenter 2 risques :

- la péremption des produits,
- la non-rotation des produits.

Le Groupe exerce un suivi très rigoureux des produits stériles qui comportent une date de péremption. Il arrive que des produits soient périmés (ou à une date proche de l'être) et ceux-ci sont détruits conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte qu'à la date de clôture, il n'y ait pas de produits devant être provisionnés.

Par ailleurs, sur les éventuels produits à rotation lente, le Groupe mène à chaque fois des actions (promotions, produits remis dans un nouvel emballage) de telle sorte que les produits puissent être vendus. En outre, les produits sont vendus, en général, à un prix au moins égal à leur prix d'achat.

Les stocks de l'activité Distribution présentent pour seul risque la non-rotation.

Les actions menées dans les points de vente sont de même nature que pour l'activité Produits à Marque Propre. Toutefois, si les mesures prises s'avèrent être insuffisantes, une dépréciation est constatée en tenant compte à la fois des perspectives de vente et de l'obsolescence éventuelle des produits.

Au 31 juillet 2013, il a été constaté un complément de provision pour dépréciation (net de reprises) à hauteur de 52 K€ sur les stocks ayant une rotation supérieure à 12 mois.

Par ailleurs, un litige est toujours en cours sur une ligne de stocks pour laquelle il existe une clause de retour de marchandises. Ce litige porte sur une valeur de stocks de 450 K€ et le groupe a considéré qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation compte tenu d'une décision favorable en première instance. La partie adverse a fait appel de la décision.

2.9. Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée. Au 31 juillet 2013, des provisions pour dépréciation ont été dotées pour 110 K€ et des provisions ont été reprises pour 203 K€.

2.10. Autres actifs courants :

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire était inférieure à leur valeur nominale.

2.11. Trésorerie et équivalents :

Ce poste comprend les soldes bancaires et les valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées au compte de résultat.

2.12. Actifs destinés à être cédés :

Il n'existe pas d'actifs de cette nature à la date de clôture

2.13. Capital social, primes et réserves :

2.13.1. Composition du capital social :

Catégories de titres	A l'ouverture 01/08/2012	Créés pendant la période	Remboursées pendant la période	A la fin de la période	Valeur nominale
Actions ordinaires	2.990.971			2.990.971	2€

2.13.2. Primes et réserves

	31/07/2013	31/07/2012	Variation
Primes d'émission	9.158	9.158	-
Réserves consolidées	6.259	5.222	1.037

2.14. Actions propres :

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés. Les dépréciations et résultats de cessions des actions propres sont également imputés directement sur les capitaux propres.

Au 31/07/2013, le cours de bourse de l'action était de 5,94 € et EUROMEDIS GROUPE détenait 25.122 de ses propres actions valorisées à 149 K€.

2.15. Impôts sur les bénéfices :

2.15.1. Impôts exigibles :

L'impôt exigible est l'impôt calculé pour chaque société selon les règles fiscales qui lui sont applicables.

Un régime d'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes au 31/07/2013:

- EUROMEDIS GROUPE
- LABORATOIRES EUROMEDIS
- PARAMAT

- D.R. MEDICAL
- BIOMAT

2.15.2. Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture des comptes. Ils ne sont pas actualisés. Ils sont constatés au bilan et au compte de résultat pour tenir compte :

- des décalages temporaires existants entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- des déficits reportables,
- des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à l'exception de ceux liés aux écarts d'acquisition.

En application de la méthode du report variable, l'effet des variations du taux sur les impôts différés constaté antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables ne font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé actif que si ces dernières ont des chances d'être récupérées.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 juillet 2013 est de 33,33 %, identique au taux retenu au 31 juillet 2012.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et en passifs non courants.

2.16. Provisions

Le groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements passés et devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être déterminé de façon fiable.

Les provisions incluent essentiellement :

- les provisions pour litiges
- les provisions pour avantages accordés au personnel.

2.17. Avantages accordés au personnel :

2.17.1. Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, cotisations sociales, absences rémunérées) sont comptabilisés en charges au titre de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes dues à la clôture de l'exercice sont présentés au bilan en autres passifs courants.

2.17.2. Avantages postérieurs à l'emploi :

2.17.2.1. Régimes à cotisations définies :

Ils couvrent les cotisations versées aux régimes de retraite de la Sécurité Sociale et complémentaires. L'obligation du groupe est limitée au montant convenu pour le versement des cotisations. Le risque actuariel et le risque de placement incombent aux salariés.

Le montants de cotisations prises en charge sur l'exercice est donné en note 4.18.

2.18.2.2. Régimes à prestations définies :

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière calculées en fonction des dispositions des conventions collectives applicables aux sociétés du groupe. Le risque actuariel et le risque de placement incombent au groupe.

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées par le Groupe selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte des hypothèses actuarielles moyennes pour l'ensemble du groupe (âge de départ à la retraite, taux d'actualisation, taux de progression des rémunérations, taux de turn over, taux de mortalité).

Les hypothèses retenues sont :

	31/07/2013	31/07/2012
Conventions collectives	Medico-techniques : négoces et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce	Medico-techniques : négoces et prestations et services Pharmacie : fabrication et commerce
Age de départ à la retraite	65 ans	60 à 65 ans
Taux d'actualisation	3,30 %	4,00 %
Taux de progression des rémunérations	2,00 %	2,00 %
Taux de turn over	(1)	(1)

(1) taux variable selon l'âge du salarié et l'entreprise

Les écarts actuariels sont constatés intégralement en résultat.

Le groupe externalise partiellement le financement des engagements d'indemnités de fin de carrière auprès de compagnies d'assurances. Les fonds versés sont investis sur des supports sécurisés gérés par SOGECAP, GENERALI et GAN.

A la clôture, les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur.

La dette est présentée au bilan en passifs non courants pour son montant net (valeur actuelle de l'obligation sous déduction de la juste valeur des actifs).

La charge de l'exercice est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel.

Le détail des engagements et des actifs est donné en note 4.18.

2.18. Instruments financiers

Les instruments financiers sont présentés dans différents postes du bilan et sont regroupés en quatre catégories :

- les actifs et passifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat : cette catégorie comprend les actifs acquis ou les passifs assumés en vue d'une transaction à court terme et ceux rattachés à cette catégorie lors de la comptabilisation initiale selon les critères de la norme. A la clôture, ces actifs et ces passifs sont évalués à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en résultat. Cette catégorie comprend les valeurs mobilières de placement.

- Les placements détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers à échéance déterminée que l'entité à l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.

- Les prêts et créances émis et les dettes : ce sont des actifs et passifs non financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables. Cette catégorie comprend les dépôts et cautionnements, créances clients, autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes évalués à l'origine à leur juste valeur, une dépréciation étant constatée par le biais du compte de résultat en cas de perte de valeur des actifs, ainsi que les créances et dettes financières, évaluées à l'origine à leur juste valeur et constatées à la clôture au coût amorti (valeur d'origine diminuée des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux effectif).

- Les actifs financiers disponibles à la vente : cette catégorie comprend les actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes (principalement les titres non consolidés). Le groupe ne détient pas d'actifs de cette nature.
Un tableau récapitulatif des actifs et des passifs est fourni en note 4.12.

2.19. Calcul du résultat par action

Le résultat par action est déterminé en application de la norme IAS 33. Les calculs sont effectués de la manière suivante :

Résultat par action = résultat net part du Groupe / nombre d'actions existantes.

Résultat dilué par action = résultat net part du Groupe / (nombre d'actions existantes + nombre d'instruments dilutifs se convertissant en actions ordinaires [bons de souscription d'actions, obligations convertibles...]).

2.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires, qui correspondent au chiffre d'affaires, sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et de prestations de location de matériel.

Pour les ventes de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lorsque les risques et avantages sont transférés au client, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Pour les prestations, le chiffre d'affaires est constaté lorsque le degré d'avancement de la transaction à la clôture peut être évalué de façon fiable, que le montant des produits ainsi que les coûts encourus ou à encourir peuvent être déterminés de façon fiable et dès lors qu'il est probable que les avantages économiques iront au groupe.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont constatés pour tenir compte des décalages entre les dates de prise en compte du chiffre d'affaires et les dates de facturation.

2.21. Achats et Remises de fin d'année.

Euromédis Groupe reçoit chaque année des remises de fin d'année en fonction des volumes d'achats qu'elle réalise avec ses fournisseurs. Les accords sont généralement conclus par année civile.

2.22. Traitement comptable de la Contribution Economique Territoriale (CET).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Contribution Foncière des Entreprises, composantes de la CET, ont été considérées comme des taxes et par conséquent comme des charges opérationnelles de l'exercice. Reposant sur l'année civile, elles sont comptabilisées au prorata temporis au 31 juillet 2013.

NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Groupe se compose de :

Dénomination sociale	Adresse	Capital	%d'intérêt
Société mère			
S.A.EUROMEDIS GROUPE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	5.981.942 €	100 %
Sociétés dépendantes : intégration globale			
S.A.LABORATOIRES EUROMEDIS	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	500.000 €	99,760 %
sarl PARAMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	11.850.000 €	99,998 %
sarl DR MEDICAL	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000€	100 %
SCI RDJ	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	1.525 €	99,770 %
Sarl LABORATOIRES EUROMEDIS ITALIE	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	10.000 €	69,832 %
SAS CARMAUX MEDICAL	18, avenue Albert Thomas – 81400 CARMAUX	64.000 €	99,998 %
BIOMAT	Z.A. La Tuilerie – 60290 Neuilly Clermont France	20.000 €	100 %

Sociétés associées : intégration proportionnelle

S.A. PHARMARÉVA	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	40.000 €	49,920 %
sarl MEDI MAT	Z.A. de La Chardonnière – 85600 Treize Septiers France	285.000 €	49,920 %
Sarl ADAPTATION PARA MÉDICALE	ZI du Grand Port – 33320 Bègles France	8.000 €	34,944 %
Sarl VAL DE LOIRE MEDICAL	Rue de l'ingénieur Morandière – 37260 Monts	20.000 €	34,944 %
Sarl HAUTE GARONNE MEDICAL	Route de Clauzolles – 31410 NOE	170.000 €	39,349 %

Sociétés mises en équivalence

sarl LA CABANE MEDICALE	60, rue Victor Hugo – 24000 Périgueux France	15 250 €	32,779%
SAS MEDIS SANTE	89 boulevard Sakakini – 13000 Marseille	15.000 €	33,33 %
MEDIS SANTE PROVENCE	ZI Les Palluds – 5, avenue de Millet 13400 AUBAGNE	2.500 €	26,667 %
MEDIS SANTE TOULOUSE	3 rue Antoine Bequierel ZI du Triasis 31140 LAUNAGUET	2.500 €	26,667%

3.2. Variation du périmètre de consolidation.

Néant.

NOTE 4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS AU 31 JUILLET 2013

4.1. Immobilisations incorporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Incorporels des sites	11.280	-	-	11.280
Autres immobilisations incorporelles	558	18	47	528
Total	11.838	18	47	11.808

Amortissements	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Incorporels des sites	65	6	-	71
Autres immobilisations incorporelles	445	20	47	418
Total	510	26	47	489

4.2. Ecarts d'acquisition :

Ecarts bruts	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Laboratoires Euromedis	528	-	-	528
Médicale Industrie	412	-	-	412
MIBP	345	-	-	345
Phymed	50	-	-	50
Paramat	1.029	-	-	1.029
Pharamareva	157	-	-	157
RDJ	201	-	-	201
A3 Medical	106	-	-	106
Total	2.828	-	-	2.828

Dépréciations	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Laboratoires Euromedis	423			423
Médicale Industrie	329			329
MIBP	26			26
Phymed	0			0
Paramat	271			271
Pharamareva	81			81
RDJ	70			70
A3 Medical	25			25
Total	1.225	0	0	1.225

Conformément à la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (voir note 2-4).

Il n'a pas été constaté de perte de valeur au 31 juillet 2013.

4.3. Immobilisations corporelles :

Immobilisations brutes	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Terrains	344	-	-	344
Constructions	6.140	124	-	6.264
Insta Techn matériel outillage	7.383	719	271	7.831
Autres immobilisations	4.131	163	71	4.223
Total	17.998	1.006	342	18.662

Amortissements	Au 31/07/2012	Augmentations	Diminutions	Au 31/07/2013
Terrains				
Constructions	3.030	212	2	3.240
Insta Techn matériel outillage	5.089	640	214	5.515
Autres immobilisations	2.942	418	72	3.288
Total	11.061	1.270	288	12.043

4.4 Autres actifs financiers :

	Au 31/07/2013	Au 31/07/2012
Titres non consolidés	7	8
Créances rattachées	18	68
Dépôts et cautions	204	190
Compte de liquidité	87	76
Autres	1	-
Total	317	342

4.5 Stocks et en-cours :

	Valeur brute au 31/07/2013	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2013	Valeur nette au 31/07/2012
Matières premières et marchandises	14.095	564	13.532	13.146

4.6 Clients et comptes rattachés :

	Valeur brute au 31/07/2013	Dépréciation	Valeur nette au 31/07/2013	Valeur nette au 31/07/2012
Clients et comptes rattachés	13.986	480	13.506	13.414

4.7 Autres actifs courants :

	31/07/2013	31/07/2012
Charges constatées d'avance :		
Achats facturés et non livrés	3.059	4.322
Autres charges constatées d'avance	448	311
Créances sociales et fiscales et débiteurs divers	1.200	1.074
Total	4.707	5.707

4.8 Trésorerie et équivalents :

	31/07/2013	31/07/2012
Valeurs mobilières de placement	7	7
Disponibilités	1.925	1.545
Total	1.932	1.552

Les valeurs mobilières sont constituées de titres de FCP.

Au 31/07/2013, les plus values latentes ne sont pas significatives.

4.9 Ventilation des échéances des emprunts et dettes financières :

	A moins d'1 an	A plus d'un an	Total général
Autres dettes financières			
Emprunts contractés	810	1.060	1.870
Intérêts courus sur emprunts	4	-	4
Emprunts crédits baux immobiliers	105	1.208	1.313
Emprunts locations financières	242	154	396
Soldes crébiteurs de banques	7.930		7.930
Intérêts courus sur soldes crébiteurs de banques	15		15
Autres dettes financières	205		205
Total autres dettes	9.311	2.422	11.733

L'ensemble des contrats de prêts relatifs aux emprunts contient des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- non paiement à la bonne date d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Quatre emprunts contractés pour un montant global de 2 000 K€ sont assortis d'un engagement en matière de ratios financiers tels que décrit en note 7.3 («engagements en matière de ratios financiers »).

Le groupe a souscrit en septembre 2010 un CAP d'un montant de 2.000 K€ pour se couvrir sur le risque de taux variable lié à ces emprunts levés auprès du pool bancaire en

juillet 2010 pour un montant équivalent. En conséquence, ces emprunts sont pris en compte dans la ligne « taux fixe ».

Le taux EURIBOR garanti est de 2 % par an jusqu'au 1^{er} juillet 2013.
Le CAP n'a pas été activé.

L'ensemble des emprunts est en Euros.

4.10 Variations des provisions :

Nature	Au 31/07/2012	Augmentat°	Diminut°	Au 31/07/2013
Provisions sur stocks	512	144	92	564
Provisions sur clients	573	110	203	480
Provisions sur immobilisations incorporelles	15			15
Provisions pour risques et charges	100	103	80	123

4.11 Autres passifs courants

	31/07/2013	31/07/2012
Dettes fiscales et sociales	3.686	2.826
Créditeurs divers	1.125	913
Produits constatés d'avance	29	39
Total	4.840	3.778

4.12 Instruments financiers

	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers non courants	317	317
Clients	13.506	13.506
Autres actifs courants	4.707	4.707
Trésorerie et équivalents	1.932	1.932
Dettes financières non courantes	2.422	2.422
Autres dettes non courantes		
Dettes financières courantes	9.311	9.311
Fournisseurs	11.857	11.857
Autres dettes courantes	4.840	4.840

4.13 Détail des produits des activités ordinaires

	31/07/2013	31/07/2012
Ventes de marchandises	68.764	67.802
Prestations	6.907	6.565
Total	75.671	74.367

4.14 Détail des autres produits :

	31/07/2013	31/07/2012
Autres produits financiers	26	21
Autres produits	577	788
Reprise de provisions	374	338
Total	977	1.147

4.15 Détail des autres charges :

	31/07/2013	31/07/2012
Autres achats et services extérieurs	12.700	11.558
Impôts et taxes	1.019	969
Autres charges	518	728
Total	14.237	13.255

Les « impôts et taxes » incluent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

4.16 Détail des charges financières :

	31/07/2013	31/07/2012
Intérêts et autres charges assimilées	431	587
Total	431	587

4.17 Impôts :

Situation des impôts différés au 31/07/2013:

Impôts différés actifs	1.062
Impôts différés passifs	2.592

Reconstitution de la charge d'impôt :

Résultat avant impôt(avant MEE)	3.054
Taux d'IS théorique	33,33%
IS théorique	1.018
IS non comptabilisé sur déficits non activés	23
IS sur retraitements fiscaux définitifs	17
IS sur retraitements fiscaux provisoires	-107
Crédits et réductions d'impôts	
IS comptabilisé	951

4.18 Avantages au personnel :

4.18.1 Régimes à cotisations définies :

Sur l'exercice, le montant comptabilisé en charge au titre des régimes à cotisations définies est de 498 K€.

4.18.2 Régimes à prestations définies, Indemnités de fin de carrière :

Total des engagements au 31/07/2012	592
Augmentation des engagements sur la période	-27
Total des engagements au 31/07/2013	565

La diminution de la dette est enregistrée au compte de résultat en frais de personnel
Il n'existe pas d'engagements concernant les dirigeants.

Juste valeur des actifs au 31/07/2012	212
Cotisations versées	-
Prestations servies	-
Rendement des actifs	6
Coût de gestion des actifs	-
Juste valeur des actifs au 31/07/2013	218

Les produits des rendements des actifs sont enregistrés au compte de résultat en produits financiers.

Le coût de gestion des actifs est enregistré au compte de résultat en autres charges.

Les actifs sont placés sur des fonds sécurisés.

Valeur actuelle des engagements au 31/07/2013	565
Juste valeur des actifs au 31/07/2013	-218
Montant de l'obligation nette totale au 31/07/2013	347

Le montant de l'obligation nette au 31/07/2013 est présenté au bilan en passifs non courants.

4.19 Effectif moyen

	2012/2013	2011/2012	2010/2011
Total	255	272	269

Répartition par catégories au 31 juillet 2013 :

Cadres	51
Non cadres	204
Total	255

4.20 Résultat par action

- Résultat net par action :

	31/07/2013	31/07/2012
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.197	1.076
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Résultat net par action (en euros)	0.74	0.36

- Résultat dilué par action :

	31/07/2013	31/07/2012
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	2.197	1.076
Nombre d'actions non dilué	2.990.971	2.990.971
Actions gratuites		-
Nombre d'obligations		
Résultat net par action (en euros)	0.74	0.36

NOTE 5. INFORMATIONS PRO FORMA :

Néant.

NOTE 6. INFORMATIONS SECTORIELLES :

6.1. Résultat sectoriel

	Produits Marque Propre	Distribution / location / Prestation	Siège	Sous total	Opérations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) :	48.423	28.696	1.875	78.994	-3.323	75.671
Autres produits	788	773	614	2.175	-1.198	977
Achats marchandises et MP	34.528	13.234	0	47.762	-1.448	46.314
Frais de personnel	2.557	7.716	685	10.958	0	10.958
Dotations aux amortissements	225	950	116	1.291	0	1.291
Dotations aux provisions	157	206	0	363	0	363
Autres charges	7.970	7.668	1.335	16.973	-2.736	14.237
Résultat opérationnel	3.774	-305	353	3.822	-337	3.485
Charges financières	267	428	73	768	-337	431
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence		100		100		100
Résultat avant impôts	3.507	-633	280	3.154	0	3.154
Impôts sur les résultats	1.192	-227	-14	951	0	951
Résultat net après impôts	2.315	-406	294	2.203	0	2.203
Part de minoritaires	-1	7	0	6		6
Part de la société mère	2.316	-413	294	2.197	0	2.197

6.2. Actifs sectoriels

	Produits Marque Propre	Distribution Location Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Ecarts d'acquisition	688	915			1.603
Incorporels des sites	1.039	10.170			11.209
Autres immobilisations incorporelles	3	113	1		117
Immobilisations corporelles	3.454	3.128	37		6.619
Titres mis en équivalence		302	5		307
Autres actifs financiers	3.135	211	15.497	-18.526	317
Impôts différés		1.089	-27		1.062
Stocks	6.766	6.765			13.531
Clients et comptes rattachés	10.495	3.869	285	-1.143	13.506
Autres actifs courants	3.411	1.202	164	-70	4.707
Trésorerie et équivalent	1.666	266	0		1.932
Total actifs sectoriels	30.657	28.030	15.962	-19.739	54.910

6.3. Passifs sectoriels

	Produits Marque Propre	Distribution/Location/ Prestation	Siège	Opérations entre secteurs	Total
Passifs non courants					
Autres dettes financières	1.692	230	500		2.422
Impôts différés	522	2.070			2.592
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	34	296	17		347
Autres dettes non courantes					
Passifs courants					
Autres provisions	58	65			123
Autres dettes financières	6.489	18.752	2.596	-18.526	9.311
Fournisseurs et comptes rattachés	8.606	4.161	233	-1.143	11.857
Autres dettes	788	2.169	1.953	70	4.840
Total passifs sectoriels	18.189	27.743	5.299	-19.739	31.492

NOTE 7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de la période, aux dirigeants de l'entreprise consolidante s'élève à 167 K€ répartis de la manière suivante :

	Rémunération brute	Avantages en nature	Total
Danielle Roturier	57	2	59
Mathieu Roturier	104	4	108
Total	161	6	167

7.2. Transactions avec les entreprises liées

Partie liée avec les dirigeants

La société EUROMEDIS GROUPE est présidée par Madame Danielle ROTURIER et Monsieur Jean-Pierre ROTURIER en est le Président du Conseil de Surveillance. Ces derniers sont par ailleurs co-gérants de la société JPR CONSULT.

Cette dernière fournit à EUROMEDIS GROUPE des prestations notamment dans le domaine des ressources humaines. Le montant des prestations pour l'exercice 2012/2013 s'est élevé à 110 K€ (ht).

Cette rémunération fait l'objet d'une convention qui a été autorisée par le Conseil de surveillance.

7.3. Engagements hors bilan

- Effets escomptés non échus : en K€

S.A. LABORATOIRES EUROMEDIS 748

- Nantissements donnés :

Objet	Société concernée	Bénéficiaire	Objet du nantissement	Montant initial	Solde en euros 31/7/2013
Acquisition Titres	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/ CN	Titres	1 500 000	122 478
TOTAL Nantissements donnés				1 500 000	122 478

- Droit individuel à la formation (DIF) :

Dans le cadre du DIF, le nombre d'heures acquises par l'ensemble des salariés du groupe s'élève à 25.557 heures au 31 juillet 2013.

- Couverture de change :

Au 31 juillet 2013, le montant bloqué avec des couvertures de change par EUROMEDIS GROUPE pour les mois à venir était de 26,6 M €.

- Engagement en matière de ratios financiers :

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Euromedis Groupe au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de la période du 1er juillet 2012 au 31 juillet 2013, les 3 ratios sont respectés.

7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes se décomposent comme suit :

	NSK		DFM Expertise & Conseil	
	Montant HT 31/07/2013 (K€)	31/07/2012 (K€)	Montant HT 31/07/2013 (K€)	31/07/2012 (K€)
AUDIT				
- commissariat aux comptes certification, examen comptes individuels et consolidés				
. Émetteur	41,1	37,0	57,0	30,8
. Filiales intégrées globalement	52,0	59,4		
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
. Émetteur	0,0	0,0	8,5	0
. Filiales				
Sous total	93,1	96,4	65,5	31
AUTRES PRESTATIONS RENDUES				
par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- juridique, fiscal, social				
- autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)				
Sous total	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL	93,1	96,4	65,5	30,8

VI – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 JUILLET 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note 2.6 de l'annexe concernant les contrats de location-financement non retraités dans les comptes consolidés,
- dans la note 2.8 de l'annexe concernant une procédure en cours à propos d'une reprise de marchandises par un fournisseur.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement à chaque clôture à un test de dépréciation des écarts d'acquisitions et des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées ainsi que la sensibilité des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle retenus sur ce test de dépréciation. Nous avons également vérifié que la note 2.4 de l'annexe sur les comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

DFM Expertise et Conseil

Manuel NAVARRO

Olivier DESBORDES

IV - Comptes sociaux au 31 juillet 2013

I – Bilan

BILAN	31/07/2013 en K€	31/07/2012 en K€
ACTIF		
Immobilisations Corporelles	-	1
Immobilisations Incorporelles	1	-
Immobilisations Financières	22 218	21 682
TOTAL de l'Actif Immobilisé	22 219	21 683
Créances clients et comptes rattachés	285	258
Créances diverses	39	21
Disponibilités et VMP	985	1 017
Charges constatées d'avance	118	82
TOTAL de l'Actif Circulant	1 428	1 378
Charges à répartir		
TOTAL DE L'ACTIF	23 646	23 061

PASSIF		
Capital	5 982	5 982
Primes d'émissions, fusions, apports	9 158	9 158
Réserves	1 981	1 665
Résultat	321	316
Capitaux propres	17 442	17 121
Provisions pour risques	-	20
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Dettes financières	4 047	4 653
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233	131
Dettes fiscales et sociales	993	367
Autres dettes	896	734
Produits constatés d'avance	35	35
Dettes	6 204	5 940
TOTAL DU PASSIF	23 646	23 061

II Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/07/2013 en K€	31/07/2012 en K€
Chiffre d'Affaires net	1 875	1 844
Autres produits d'exploitation	7	10
Reprises sur provisions et transferts de charges	315	283
Produits d'exploitation	2 197	2 137
Charges externes	1 362	1 252
Impôts, taxes et assimilés	28	43
Frais de personnel	686	793
Dotations aux amortissements et provisions	1	24
Autres charges	88	-
Charges d'exploitation	2 165	2 112
Résultat d'Exploitation	32	25
Résultat Financier	180	309
Résultat Courant Avant Impôts	212	334
Résultat Exceptionnel	21	-3
Participation des salariés	-19	-15
Impôt sur les sociétés	-107	-
RESULTAT NET	321	316

III – Annexe aux comptes sociaux

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2013 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 23 646 374 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 320 632 Euros.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irréécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cadre des règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite simplifiée.

Bénéficiant de mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Titres de participation :

Constituent des titres de participation les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence notable sur la société ou d'en avoir le contrôle.

Les titres de participation sont comptabilisés au plus bas de leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) et de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de différents critères dont la valeur de marché, les perspectives de rentabilité, les capitaux propres réévalués.

La valeur de chaque société est évaluée chaque exercice. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à la valeur comptable.

Au 31 juillet 2013, une provision de 50.000 Euros a été constatée.

2 – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L’EXERCICE

Une augmentation de capital par incorporation du compte courant EUROMEDIS GROUPE a été effectuée chez PARAMAT pour un montant de 11.550 K€uros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 Immobilisations brutes

<i>Actif immobilisé</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Immobilisations incorporelles	21 975	1 120		23 095
Immobilisations corporelles	72 594			72 594
Immobilisations financières	21 681 955	839 353	252 592	22 268 716
TOTAL	21 776 523	840 473	252 592	22 364 404

3.1.2 Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	21 975	183		22 158
Immobilisations corporelles	71 459	1 135		72 594
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières		50 878		50 878
TOTAL	93 434	52 196		145 629

3.1.3 Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	23 095	22 158	937	1 an
Agencements et installation	14 232	14 232	0	10 ans
Installation. Agencement et exposition.	43 168	43 168	0	4 à 10 ans
Matériel de transport	610	610	0	2 à 5 ans
Mat.de bureau et informatique	14 584	14 584	0	1 à 10 ans
TOTAL	95 689	94 752	937	

3.2 – Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 935 771		3 935 771
Actif circulant et charges d'avance	442 583	442 583	
TOTAL	4 378 354	442 583	3 935 771

3.3 – Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	71 590
Clients et comptes rattachés	4 769
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	76 359

3.4 – Charges constatées d'avance (118 316 Euros)

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 – Capital social

<i>Mouvements des titres</i>	<i>Nombre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Capital social</i>
Titres en début d'exercice	2 990 971	2	5 981 941
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
TOTAL	2 990 971	2	5 981 941

4.2 – Provisions

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	20 000		20 000	
Provision pour dépréciation actifs		50 878		50 878
TOTAL	20 000	50 878	20 000	50 878

4.3 – Etat des dettes

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>De 0 à 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Etablissements de crédit	3 993 574	3 493 574	500 000	
Dettes financières diverses	54 504	54 504		
Fournisseurs	232 791	232 791		
Dettes fiscales & sociales	992 744	992 744		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	895 636	895 636		
Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
TOTAL	6 204 249	5 704 249	500 000	

4.4 – Charges à payer par postes du bilan

<i>Charges à payer</i>	<i>Montant</i>
Emprunts & dettes établ. de crédit	4 287
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	139 765
Dettes fiscales & sociales	140 166
Autres dettes	12 000
TOTAL	296 218

4.5 – Produits constatés d'avance (35 000 euros)

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 – Autres informations

ENGAGEMENTS DONNES

En euros

<i>Nature des engagements donnés</i>	<i>Montant</i>
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	572.478
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements (nantissements)	122.478
TOTAL	694.956

Nantissements donnés

<i>Nature Immobilisations</i>	<i>Société concernée</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Objet du nantissement</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Solde en euros 31/7/2013</i>
Titres	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/ CN	Titres	1 500 000	122 478 (a)
		TOTAL Nantissements donnés		1 500 000	122 478

Cautions donnés

<i>Objet</i>	<i>Personne morale</i>	<i>Société concernée</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Solde en euros 31/7/2013</i>
emprunt équipement	S.A PHARMAREVA	sarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	20 000	20 000
emprunt agencement	S.A PHARMAREVA	sarl A.P.M	CREDIT MUTUEL	30 000	30 000
Croissance externe	S.A. EUROMEDIS GROUPE	PARAMAT	SOCIETE GENERALE/CREDIT NORD	1 500 000	122 478 (a)
découvert	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	100 000	100 000
avances s/ crédits doc	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	200 000	200 000
cession bordereau Dailly	S.A. EUROMEDIS GROUPE	LABORATOIRES EURO Italie	BNP	100 000	100 000
Total des cautions données				1 950 000	572 478

(a) : même emprunt pour lequel il existe deux garanties

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'emprunt bancaire de 2.000 K€ levé auprès du pool bancaire en juillet 2010 est assorti d'un engagement en matière de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe Euromedis au titre de chaque exercice :

- R2 : Dettes Financières Nettes / EBE Retraité
- R3 : Cash Flow Libre / Service de la Dette
- R4 : Dettes Financières / Fonds Propres

Au titre de la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2013, ces ratios sont respectés.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Dans le cadre de la gestion de son cours de bourse, EUROMEDIS GROUPE a souscrit un contrat de liquidité.

Au 31 juillet 2013, le compte de liquidité présente un solde « espèces » de 87 099 Euros et un solde « titres » de 150 102 Euros correspondant à 25 122 actions propres détenues à la clôture.

Les moins-values réalisées sur l'exercice sur les cessions d'actions propres sont de 20 713 Euros, enregistrées en résultat exceptionnel.

INTEGRATION FISCALE

EUROMEDIS GROUPE relève d'un régime d'intégration fiscale intégrant quatre de ses filiales : PARAMAT, LABORATOIRES EUROMEDIS, DR MEDICAL et BIOMAT.

La charge d'impôt est comptabilisée dans la mère et dans les filiales comme en l'absence d'intégration.

Au 31 juillet 2013, le gain d'impôt d'un montant de 107 K€, comptabilisé en résultat, correspond à un dégrèvement d'IS obtenue auprès du Trésor Public.

L'économie correspondant aux déficits (économie non définitive) est neutralisée dans la société mère.

Au 31/07/2013, l'économie en attente dans la société mère s'élevait à 883 636 Euros.

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En euros

Catégories	Rémunérations brutes	Avantages en nature	Jetons de présence
Organes de direction	56.715	1.715	-
Organes de surveillance	52.500	-	12.000
TOTAL	109.215	1.715	12.000

ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES

Le montant des engagements pris en matière d'indemnité de départ à la retraite pour le personnel en activité s'élève au 31/07/2013 à 35 736 Euros.

Cet engagement n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision.

Aucun versement n'a été effectué sur l'exercice auprès de la SOGECAP.

Le cumul des versements à la date de clôture est d'un montant de 18 347 euros.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Nombre d'heures acquises à la clôture de l'exercice : 1.167 heures

Nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande de formation : 1.167 heures

EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant

IDENTITE DE LA SOCIETE ETABLISSENT LES COMPTES CONSOLIDES

La SA EUROMEDIS GROUPE établit les comptes consolidés du Groupe EUROMEDIS.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cf. § 7.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

EFFECTIF

L'effectif de la SA EUROMEDIS GROUPE au 31/07/2013 est de 11 salariés.

PARTICIPATION DES SALARIES

Compte tenu des résultats de l'UES, il a été provisionné un montant de 19 203 Euros de Participation des salariés.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 10 et 24-15)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	18 177 842	5 000	
Créances rattachées à des participations	3 845 110		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations	22 022 952	5 000	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	284 866		
Autres créances			
Capital souscrit, non appelé, non versé	284 866		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Total Créances	284 866		
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	41 121		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autre dettes			
Total Dettes	41 121		
Produits d'exploitation	1 874 660		
Produits financiers	291 008		
Charges financières	0		

6 – DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

6.1 – Produits à recevoir

<i>Produits à recevoir</i>	<i>Montant</i>
Immobilisations financières	71 590
Intérêts courus à recevoir (267.800)	71 590
Autres créances	4 769
Produits à recevoir (448.700)	4 769
TOTAL	76 359

6.2 – Charges constatées d'avance

<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>Montant</i>
Charges constatées d'avance (486 000)	118 316
TOTAL	118 316

6.3 – Charges à payer

<i>Charges à payer</i>	<i>Montant</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 287
Intérêts courus sur emprunts (168 840)	2 041
Intérêts courus (518 600)	2 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 765
Fournisseurs factures non parvenues (408 100)	139 765
Dettes fiscales et sociales	140 166
Dettes provision pour congés (428 200)	46 802
Participation des salariés (428 400)	22 115
Charges sociales sur congés (428 400)	21 061
Autres charges sociales à payer (438 600)	6 236
Autres charges fiscales à payer (448 600)	43 952
Autres dettes	12 000
Divers – charges à payer (468 600)	12 000
TOTAL	296 218

6.4 – Produits constatés d'avance

<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>Montant</i>
Produits constatés d'avance (487 000)	35 000
TOTAL	35 000

7 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations (I)	Capital social	Réserves et RAN	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société
<u>A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (plus de 50% du capital détenu)</u>						
Laboratoires Euromedis	500 000	9 429 840	100 %			
DR Médical	10 000	-96 211	100 %			
Paramat	11 850 000	-581 313	100 %			
Pharmareva	40 000	229 923	50 %			
BIOMAT	20 000	-339 262	100 %			
CMS	64 000	-191 423	100 %			
<u>B Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</u>						
<i>Filiales non reprises en A</i>						
<i>Françaises</i>	15 000		33%			
<i>Etrangères</i>						
<i>Participat'non reprises en A</i>						
<i>Françaises</i>						
<i>Etrangères</i>						

Filiales et participations (II)	Cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société dans l'exercice
<u>A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (plus de 50% du capital détenu)</u>				
Laboratoires Euromedis		47 417 853	2 279 903	
DR Médical		419 306	-1 362	
Paramat		21 384 775	-846 486	
Pharmareva		752 018	1 643	
BIOMAT		4 408 929	80 993	
CMS		961 931	-57 542	
<u>B Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</u>				
<i>Filiales non reprises en A</i>				
<i>Françaises</i>				
<i>Etrangères</i>				
<i>Participat'non reprises en A</i>				
<i>Françaises</i>				
<i>Etrangères</i>				

VI – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 JUILLET 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROMEDIS GROUPE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

A la clôture de chaque exercice, la société apprécie si la valeur actuelle des actifs qu'elle détient sur ses filiales et participations (principalement les titres de participation) n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. Si une valeur actuelle est inférieure, la société constate une dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, l'analyse des informations mises à notre disposition n'a pas mis en évidence d'éléments susceptibles d'engendrer une dépréciation significative complémentaire de ces titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris
Le 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

Manuel NAVARRO

DFM Expertise et Conseil

Olivier DESBORDES

VII – Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225.58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention et engagement suivant qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention de prestations de services

Nature, objet et modalités :

Prestations rendues par la société JPR CONSULT, notamment en matière de ressources humaines, à la société EUROMEDIS GROUPE. Ces prestations étaient réalisées depuis le 1^{er} avril 2010 pour un montant annuel (ht) de 96.000 euros. Compte tenu de l'évolution de leur contenu, le montant annuel est porté à 120.000 euros (ht) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de surveillance, Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance le 30 janvier 2013.

2 / Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225.57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de bail commercial

Nature, objet et modalités :

Location consentie par la SCI M.C.P. dans le cadre d'un bail commercial conclu en 2006, à la société EUROMEDIS GROUPE pour les locaux sis à Paris. Le loyer inscrit en charges sur l'exercice s'élève à 20.751,00 €uros et le dépôt de garantie est de 3.562,00 €uros.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de surveillance, Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire, Monsieur Mathieu ROTURIER, en tant que membre du Directoire.

Convention de sous-location de bureaux

Nature, objet et modalités :

Sous-location consentie par la société LABORATOIRES EUROMEDIS à votre société pour lui permettre de bénéficier de trois bureaux sis à Neuilly sous Clermont moyennant un loyer annuel de 9.146,96 €uros Hors Taxes.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Pierre ROTURIER, en tant que Président du Conseil de surveillance, Madame Danielle ROTURIER, en tant que Président du Directoire.

Fait à Paris,
le 8 janvier 2014

**Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie de Paris**

NSK FIDUCIAIRE

Manuel NAVARRO

DFM Expertise et Conseil

Olivier DESBORDES

V – Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire

Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire rend compte à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé et soumet à l'approbation de cette même assemblée les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le présent rapport annuel porte à la connaissance de l'Assemblée le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que les différents rapports des Commissaires aux comptes rendant notamment compte de leur mission de vérification des comptes sociaux et consolidés ainsi que des conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

En outre, ledit rapport annuel intègre le rapport spécial du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport spécial.

Après vérification et contrôle du rapport du Directoire ainsi que des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2013, et après avoir pris connaissance des observations du Comité d'Audit, les comptes annuels, sociaux et consolidés, et le rapport de gestion du Directoire ne donnent lieu à aucune observation particulière.

De même, aucune réserve ni aucune observation n'est à formuler sur l'opportunité des actes de gestion accomplis par le Directoire, ni sur une quelconque opération non obligatoirement soumise à autorisation du Conseil de Surveillance, mais dont ce dernier aurait eu connaissance par les vérifications et contrôles effectués dans le cadre de sa mission.

Conformément à la loi, le Directoire a tenu le Conseil de Surveillance périodiquement informé des opérations sociales et de leurs résultats, notamment par la présentation des rapports trimestriels.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2013 ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans le délai de trois mois de la clôture de l'exercice.

Le contrôle de la régularité matérielle des comptes, sociaux et consolidés, ne relève pas de la compétence du Conseil de Surveillance mais de la mission du Commissaire aux Comptes.

Néanmoins, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations à présenter sur les options prises par le Directoire pour l'établissement et la présentation des comptes annuels, que ce soit en matière d'amortissements, de provisions, de charges à étaler, d'options fiscales ou en toute autre matière.

Le Conseil approuve la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée Générale.

Une convention relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice entre la Société et un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Les conventions antérieurement conclues et régulièrement autorisées sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

VI – Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Madame Danielle Roturier, Président du Directoire d'Euromedis Groupe, atteste qu'à sa connaissance les comptes au 31 juillet 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Neuilly sous Clermont
Le 9 janvier 2014

Danielle ROTURIER

VII – Assemblée Générale du 31 janvier 2014

A – Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 Juillet 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte que les comptes annuels ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 Juillet 2013.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du rapport du Directoire sur l'activité et la situation du Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la Société arrêtés le 31 juillet 2013, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 320 632 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	320 632 Euros
A la réserve légale	<u>(16 032)</u> Euros
Le solde	304 600 Euros

A l'apurement du compte « Report à nouveau » débiteur	<u>(261 048)</u> Euros
Solde disponible	43 552 Euros

Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	<u>165 816</u> Euros
---	----------------------

Total distribuable	209 368 Euros
En totalité à titre de dividendes aux actionnaires	
Soit 0,07 Euros par action	

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice et approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil de Surveillance des jetons de présence et d'en fixer le montant global à la somme de 12.000 Euros pour l'exercice en cours.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Directoire en vue de l'achat par la société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera un nombre d'actions représentant au plus 10% du capital social à la date de la décision de rachat.

L'Assemblée décide que cette autorisation est destinée à permettre à la société, par ordre de priorité :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées ci-après par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plan d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante et dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance externe, les actions acquises pouvant être utilisées à toutes fins et notamment être, en tout ou partie, conservées, cédées, transférées ou échangées,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat, hors frais d'acquisition, ne devra pas être supérieur à 20,00 Euros
- le prix unitaire de vente, hors frais de cession, ne devra pas être inférieur à 2,20 Euros

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés dans les conditions réglementaires, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire, à l'effet de juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achats, de cession, de transferts ou échanges, conclure tous accords, procéder aux ajustements nécessaires, effectuer toutes déclarations et formalités, modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la loi, le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle les informations relatives aux achats, transferts, cessions ou annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

B –Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Directoire en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise le Directoire, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale Ordinaire, notamment à la première résolution qui précède, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence, entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale, sur les primes et réserves

disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé,

2. autorise le Directoire à modifier en conséquence les statuts et à accomplir les formalités nécessaires,
3. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation,
4. délègue au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour procéder en une ou plusieurs fois à ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités, toutes déclarations et toutes démarches auprès de tous organismes, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire,
5. Prend acte que la présente délégation prive de tout effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

VI – Rapport des Commissaires aux comptes sur les opérations sur le capital prévues à la 7ème résolution

Exercice clos le 31 juillet 2013

Assemblée générale mixte du 31 janvier 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et les conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris, le 8 janvier 2014

Les Commissaires aux Comptes

NSK FIDUCIAIRE

DFM EXPERTISE ET CONSEIL

Manuel NAVARRO

Olivier DESBORDES

